

Du 17 mai 2023

La séance du Conseil s'est tenue à la salle des fêtes de TRELON à 18h00.

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, M. Benjamin WALLERAND ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY ; **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Viviane DESMARCHELIER ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, Mme Valérie DUFOSSET, M. Benoît WASCAT, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, M. Jean-Luc BURY, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, M. Jean-Pierre WILHEM, Mme Réjane CLEMENT, **Pour GLAGEON** : Mme Aurélie PEROT ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, Mme Emilie BARBET ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELLIER, Mme Sylvie FOUAN, M. Clément CHIKH ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : Mme Joëlle BOUTTEFEUX a donné pouvoir à M. Benjamin WALLERAND, M. Bernard BAILLEUL a donné pouvoir à M. Jean-Luc PERAT ; **Pour FOURMIES** : Mme Amandine TROCLET a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, M. Maxence SIMPERE donne pouvoir à M. Benoît WASCAT, Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à M. Jean-Luc BURY, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à Mme Nathalie PATIN, M. Jean-Paul PRONAU a donné pouvoir à M. Philippe VIEVILLE, M. Jérôme ALCESILAS a donné pouvoir à M. Jean-Pierre WILHEM, M. Cédric GLASSET a donné pouvoir à Mme Agnès DUPARCQ ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES a donné pouvoir à Mme Aurélie PEROT ; **Pour TRELON** : M. Michel BOMBART a donné pouvoir à Mme Liliane COLLIER.

Etaient absents ou excusés : **Pour ANOR** : Mme Sandra PAGNIEZ ; **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN, Mme Véronique BOUBIA ; **Pour GLAGEON** : M. Ludovic ZACHARIE ; **Pour TRELON** : M. Eric BONGIBAULT ; **Pour WIGNEHIES** : M. Pascal COBUT,

Secrétaire de séance : Mme Aurélie PEROT

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- Convention de mise à disposition pont élévateur pour véhicules légers

2 / SERVICES FINANCIERS :

- Vote des subventions 2023
- Compte de gestion 2022 et compte administratif 2022 – office de tourisme du sud avesnois
- Affectation du résultat suite à liquidation de l'office de tourisme du sud avesnois
- Reversement taxe de séjour à l'office de tourisme de l'avesnois
- Demande de subvention au titre du fonds vert année 2023 – Travaux isolation thermique bâtiments des services techniques communautaires.

3 / RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

- Schéma intercommunal de la lecture publique

4 / RESSOURCES HUMAINES :

- Convention d'adhésion pôle santé au travail CDG 59

Madame Aurélie PEROT est désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délégations de pouvoirs au Président

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil. Cette question n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée délibérante.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition – pont élévateur pour véhicules légers

La CCSA dispose d'un pont élévateur deux colonnes pour lever des véhicules légers dont l'utilisation pourrait être utile à la commune de FOURMIES, gratuitement mais sous conditions (réservation par la commune au moins 48 heures à l'avance, formation à l'utilisation de l'équipement dispensée par un agent de la CCSA, respect strict des conditions de sécurité...)

Pour permettre cette utilisation, il conviendrait de conclure une convention entre les collectivités intéressées.

Le Conseil Communautaire adopte la présente délibération à l'unanimité et autorise la signature de la convention à intervenir.

SERVICES FINANCIERS

Vote des subventions 2023

Il est proposé au Conseil d'attribuer la somme de 18 523,00 € à l'association "Prim' Toit" pour l'année 2023 dans le cadre du fonctionnement du point d'accès aux droits.

Il est également proposé d'attribuer la somme de 21 000,00 € à l'association COSSA pour l'année 2023 dans le cadre du fonctionnement du comité des œuvres sociales du personnel de la CCSA.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Comptes de gestion 2022 – Office de tourisme du sud avesnois

Monsieur le Président expose qu'il convient de présenter, avant le vote relatif au compte administratif 2022 de l'office de tourisme du sud avesnois, le compte de gestion établi par le comptable public pour l'année en question

Ce compte de gestion 2022 pour l'office de tourisme du sud avesnois est adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2022 – Office de tourisme du sud avesnois

Monsieur le Président précise que lorsque le compte administratif est débattu l'assemblée doit élire un Président de séance s'agissant d'un débat sur la comptabilité établie par l'ordonnateur.

Il propose que Monsieur Benoit WASCAT soit élu Président de séance pour cette question.

L'assemblée décide à l'unanimité de désigner Monsieur Benoit WASCAT comme Président de séance.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2022 de l'office de tourisme du sud avesnois est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2022 suite à la liquidation de l'office de tourisme du sud avesnois

Le compte administratif 2022 de l'office de tourisme du Sud-Avesnois fait apparaître un bonus de liquidation à hauteur de 76 258,82 €.

Il appartient à l'assemblée délibérante de la CCSA, EPCI de rattachement de l'office de tourisme du sud Avesnois, de déterminer l'affectation de cette somme.

Il est proposé au Conseil Communautaire de reverser intégralement la somme en question au profit de l'office de tourisme de l'Avesnois nouvellement constitué à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Reversement taxe de séjour à l'office de tourisme de l'avesnois

Le mécanisme institué dans le cadre de la taxe de séjour met en œuvre un encaissement par l'EPCI de rattachement et un reversement à l'office en question.

Concernant l'année 2022 la somme de 84 669,83 € au titre de la taxe de séjour doit revenir à l'office de tourisme de l'Avesnois nouvellement constitué depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce reversement revêt un caractère obligatoire mais il est préconisé de délibérer sur le sujet pour la bonne forme.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au titre du Fonds Vert année 2023 – Isolation thermique des bâtiments des services techniques communautaires.

Les services techniques communautaires utilisent actuellement un bâtiment situé Rue Théophile LEGRAND à FOURMIES.

Dans le cadre des projets 2023, il est prévu de mettre en œuvre un programme permettant d'isoler par l'extérieur le bâtiment en question et de mettre en place un éclairage solaire autonome.

Il est possible de solliciter l'aide du « Fonds Vert » dans le cadre des travaux précisés ci-dessus à hauteur de 61 596,80 € HT soit 80% de la dépense totale estimée à 76 996,00 € HT

Le Conseil Communautaire donne son accord sur ce point à l'unanimité.

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Schéma intercommunal de développement de la lecture publique

Monsieur PERAT précise que le réseau de lecture publique est un vrai succès. Il regroupe 6 280 lecteurs dont 5 191 actifs (dont près de 500 environ en Belgique).

Ce réseau permet d'améliorer le maillage territorial, de mutualiser les actions et les coûts, une meilleure appropriation du numérique et contribue à la lutte contre l'illettrisme.

Des actions ciblées comme "les bébés lecteurs" permettent d'associer les parents à la démarche. La quinzaine du conte, les résidences d'artistes ou bien encore le développement de l'éducation aux médias et à l'image sont des vecteurs positifs qui contribuent au rayonnement du réseau pour le bien de tous.

De manière générale le réseau contribue à un meilleur service public de proximité.

Monsieur PERAT ajoute qu'il convient de noter également le rôle positif joué par notre médiateur numérique Jérôme BRECHOIRE.

Dans ce cadre stratégique, il est rappelé qu'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique est rendu obligatoire par la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui dans son article 12 rend cette obligation applicable dans les EPCI ayant décidé que la lecture publique est d'intérêt intercommunal.

Le document rappelle notamment les démarches engagées par le réseau de lecture publique transfrontalier qui a vu le jour en 2015 et a permis la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire, associant l'entité belge de Momignies, et permettant d'étoffer l'offre culturelle territoriale et favoriser l'accès à la lecture et au numérique.

C'est ce document qui est proposé au vote de l'assemblée délibérante.

Celle-ci après en avoir délibéré l'adopte à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Convention d'adhésion pôle santé au travail auprès du CDG 59.

Monsieur BERTIN expose qu'il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'une convention auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord, dans le cadre du pôle santé au travail notamment pour les visites médicales des agents de la CCSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise cette signature à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h50.

La secrétaire de séance
Madame A.PEROT

Le Président,
Monsieur M. HIRAUX